

CA  
76 CMonsieur l'Ingénieur  
Chef du 1er Arrondissement  
à PARIS

Je vous informe qu'aujourd'hui 18 Mars 1944, les municipalités de Vaires, Chelles et Brou ont invité les familles, habitant dans la zone comprise dans un rayon de 500 mètres autour du triage, à éloigner les enfants jusqu'à 14 ans. (Evacuation immédiate obligatoire).

Les enfants jusqu'à 6 ans devront être accompagnés par leur mère.

Je vous donne ci-dessous, pour chacune de ces communes, la délimitation de la zone menacée :

VAIRESSecteur Nord

Bois de la Fontaine en totalité  
Allée des Bocages à l'exception du N° 1 à 27  
A partir des Nos 57 et 60 de l'Avenue Aristide Briand jusqu'à  
la route Nationale  
A partir du N° 11, rue des Acacias à la Route Nationale, cette  
route exceptée.

Secteur Sud

Partie limitée par la rue de la Gare (de la place de la gare  
au Boulevard de la Meirie)  
Rue de Crécy (Nos pairs seulement)  
Rue Louis Becter (Nos pairs du N° 24 à la fin) prolongée jus-  
qu'au canal).

CHELLESAu Nord du Chemin de fer

Avenue du Maréchal Pétain,  
Côté impair de la rue A. Bickart, cette rue comprise pour la  
partie Est  
Rue de Chessy  
Ligne rejoignant le cité des cheminots  
Rue de Torcy  
Rue de Courbon  
Rue de Souilly  
Rue du Pin  
Rue des Coudreaux.

Au Sud du Chemin de Fer

Rue des Pêcheurs, jusqu'à la rue Poncelet  
Rue Poncelet  
Rue Henri Poincaré jusqu'au canal  
Le canal jusqu'à la rivière de Chelles

BROU

Ligne partant de la rue des Coudreaux pour aller jusqu'à l'Ave-  
nue Jean Jaurès, l'Allée des Bocages, le Chemin Le Bouleur et  
la Rue Neuve.

Cette mesure jette un certain désarroi parmi la population.

et plus particulièrement parmi les familles de Cheminots forment une majorité  
dans les habitations à proximité du triage.

Le Chef de Gare Ppsl  
Signé: DEGENMANN